

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 60 (1965)
Heft: 3-fr

Artikel: Rapport sur la situation et l'activité de la Ligue suisse du patrimoine national en 1964
Autor: E.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-173950>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport sur la situation et l'activité de la Ligue suisse du patrimoine national en 1964

L'année a été remplie par une activité aussi diverse que fructueuse. Et l'Exposition nationale de Lausanne a fourni l'occasion de manifester clairement aux yeux du peuple suisse ce que nous voulons et ce que nous faisons.

1. Effectifs

Enfin, nous avons atteint le but auquel nous tendions depuis des années: le cap des 10 000 adhérents est franchi!

Si nous pouvons nous réjouir d'avoir maintenant atteint le but visé depuis si longtemps, nous devons cependant bien nous rendre compte qu'il n'est pas possible de nous reposer sur ces modestes lauriers. 10 000 ligueurs pour 5 millions de Suisses! Certes, nous sommes conscients du fait qu'un groupement culturel comme le «Heimatschutz» ne peut trouver des adhérents que dans les milieux attachés aux valeurs spirituelles; il n'en reste pas moins que l'effectif actuellement atteint est encore insuffisant. C'est pourquoi le président central a déjà confié aux présidents de sections, lors d'une réunion, une nouvelle tâche: ils devraient prendre la ferme décision de doubler le nombre de leurs membres au cours des prochaines années.

2. Assemblée générale

Ce sont les Grisons, cette fois, qui ont reçu la Ligue du patrimoine. Ce congrès annuel, exceptionnellement enrichissant, a été narré comme il convenait dans la Revue, et nos amis grisons dûment remerciés de leur impeccable organisation.

3. Comité central

Trois excellents présidents de section ont résigné leur charge et ont du même coup quitté le Comité central. Ce sont MM. P. Ammann-Fehr, d'Aarau, W. Henne, architecte à Schaffhouse, et U. Wiesli, d'Olten. Que ces trois hommes dévoués à notre cause reçoivent ici également nos remerciements chaleureux. Leurs successeurs sont: en Argovie M. H. Schatzmann, de Buchs; dans les cantons de Schaffhouse et Soleure, le Dr Böhni, médecin à Stein-am-Rhein, et le professeur U. Schwarz, de Riedholz. Ils sont entrés de plein droit au Comité central.

Celui-ci a tenu trois séances, dont deux d'une journée entière. A ses tâches importantes appartiennent aujourd'hui les décisions sur l'affectation des fonds de l'Écu d'or.

Mais les séances du Comité central sont également consacrées aux problèmes d'intérêt général de la Ligue. C'est ainsi qu'a été discuté, au cours de l'exercice écoulé, celui de la construction du *nouvel hôpital des Bourgeois, à Bâle*, dont nos amis bâlois ont vivement combattu l'emplacement prévu. Un sujet qui a aussi donné lieu à une grande discussion est celui de la *destruction d'anciennes églises villageoises en Valais*. Le Comité a décidé d'exprimer son inquiétude auprès de l'évêque de Sion, du Conseil d'Etat valaisan, et du Département fédéral de l'intérieur, en priant les autorités compétentes de s'opposer dorénavant aux destructions inconsidérées.

L'architecture paysanne de notre temps a également donné lieu à une discussion qui a abouti à une prise de position communiquée à la presse et à l'opinion publique, que nous tenons à citer ici en raison de son importance: «En 1963, la Ligue suisse du patrimoine national a nommé une commission de spécialistes qui, sous la présidence de M. P. Arbenz, architecte à Muri (BE), s'occupe du difficile problème de l'aspect architectonique des nouvelles constructions paysannes. Le Comité central, après avoir discuté de façon approfondie son premier rapport d'activité, est arrivé aux conclusions suivantes:

1. La ferme du Plateau suisse présentée à l'Exposition de Lausanne n'est pas un modèle à suivre aveuglément, mais constitue une des diverses solutions possibles au problème actuel de nos exploitations agricoles. On peut la saluer en tant qu'élément de discussion.

2. L'octroi des subventions pour la construction de nouvelles fermes d'habitation devrait laisser une plus grande liberté au maître de l'œuvre et à l'architecte en ce qui concerne les dimensions, et ne pas rendre trop difficile, ou empêcher, un apport personnel avec des moyens propres. La partie habitable d'une ferme doit rester, même à notre époque, l'élément durable de l'ensemble; elle doit garder, à l'avenir comme par le passé, sa valeur «culturelle», et ne pas donner la triste impression d'avoir été conçue uniquement en fonction de la moindre dépense possible.

3. Les bâtiments agricoles de style moderne n'entrent en considération que comme fermes de colonisation; ils doivent s'intégrer harmonieusement dans le paysage. Dans les villages existants, en revanche, les bâtiments nouveaux doivent se conformer au style traditionnel, tant en ce qui concerne leur emplacement que leurs proportions, leur teinte

et le choix des matériaux. En de nombreux cas, l'adaptation aux nouveaux modes d'exploitation n'est pas recommandable sous forme de bâtiments neufs, mais de transformations ou d'annexes.

4. La Ligue suisse du patrimoine national envisage de publier de bons exemples de nouveaux bâtiments ou aménagements de bâtiments agricoles pour l'habitation paysanne.»

Enfin, le Comité central avait aussi à prendre position au sujet du projet de loi fédérale sur la protection de la nature et des monuments. Nous y consacrons un chapitre spécial du présent rapport.

4. Secrétariat général

Au secrétariat général du «Heimethuus», à Zurich, l'Exposition nationale a apporté un important surcroît de travail. Outre l'expédition des affaires courantes, l'organisation de la vente de l'Ecu d'or et du «Don de l'économie» et la publication de la Revue, il lui appartenait de collaborer à la présentation du «Heimatschutz» dans la section «Aménagement du territoire» et dans le secteur «Terre et Forêt», où l'architecte J. Zweifel, membre de notre comité, présenta avant tout le «Heimatschutz au village», par le texte et par l'image. Mais la Fête fédérale des costumes, organisée par le chef de l'Ecu d'or, A. Wettstein, apporta aussi beaucoup de remue-ménage au «Heimethuus». La brillante présentation de notre patrimoine national par ses us et coutumes, ses chants, ses danses et ses costumes populaires, a suscité l'enthousiasme unanime de plus de cent mille spectateurs, contribuant ainsi, comme tout ce qui fortifie l'amour du pays, à servir indirectement notre cause.

5. Revue «Heimatschutz»

Elle a paru en quatre, ou plus exactement en huit fascicules: quatre en langue allemande et quatre en français. Chacun d'eux traitait d'un problème d'intérêt général, informant en outre la communauté des lecteurs sur les événements les plus importants de l'actualité.

La Revue a pu également faire mention de plus d'une rénovation réussie de monuments rustiques ou citadins. Elle a signalé aussi, d'ailleurs, quelques événements fâcheux. Dénoncer les scandales a été de tout temps l'un de nos devoirs; c'est le sel sans lequel le pain du «Heimatschutz» paraîtrait fade. Le soussigné, qui remplit son office depuis un quart de siècle, n'ignore d'ailleurs pas que quelques lecteurs et vieux combattants verraient d'un bon œil un peu plus de polémique dans nos colonnes. Mais un coup d'œil d'ensemble permet de constater que nos actions positives ont eu une valeur durable,

alors que les querelles et les mots vifs sont oubliés depuis longtemps. Cependant, si la nécessité s'en fait sentir, notre Revue reste ouverte, aujourd'hui et en tout temps, aux orages purificateurs.

6. Bureau technique

Le chef de notre Bureau technique, M. Max Kopp, architecte, nous communique ce qui suit:

«Si notre dernier rapport a pu faire état de «tensions accrues» et adopter dans l'ensemble un ton plutôt pessimiste, en raison d'une spéculation effrénée dans la construction, on peut admettre avec soulagement aujourd'hui qu'un certain apaisement se fait sentir. C'est évidemment un effet des arrêtés fédéraux «antisurchauffe». Le conseiller technique croit pouvoir en trouver la confirmation dans le fait que, durant l'année écoulée, un beaucoup moins grand nombre de cris d'alarme lui ont été adressés. Il peut aussi s'appuyer sur quelques nouvelles très réjouissantes.

«Il signalait l'an passé que des combats s'allumaient à Lucerne, analogues à ceux qui agitaient la ville de Bâle en 1963 à propos du gratte-ciel de l'hôpital des Bourgeois: il peut annoncer aujourd'hui que la paix est revenue sur les bords de la Reuss. Grâce aux interventions, faites à temps, de la section de Suisse centrale et du soussigné, le chef du département des travaux publics du canton de Lucerne a pu être convaincu de l'effet désastreux qu'aurait eu cette maison-tour sur la silhouette des remparts de Musegg. D'une manière qui emporte notre reconnaissance, le projet a été fondamentalement modifié. Un beau succès également semble devoir être la conséquence de l'étude que le conseiller technique a faite en faveur d'une variante, mieux harmonisée au paysage, de la route de contournement de Célérina, en Engadine.

«Et voici quelques exemples de son activité de l'année:

Chancellerie cantonale du Valais, Sion. A la suite d'un recours de la commune de Saas-Grund, une expertise est demandée pour un projet de piscine couverte, avec installations sportives, à Saas-Grund. Le projet peut, en soi, être approuvé. Mais pour apprécier son effet sur le chemin des Chapelles, tout proche, une visite des lieux serait nécessaire. Or, cette visite n'a pas été jugée souhaitable par l'autorité qui a demandé l'expertise.

Commune de Menzingen (ZG). Expertise sur l'intérêt qu'il y aurait à conserver le centre du village. Cet intérêt est évident et il a été recommandé de protéger ce centre par un plan directeur et un règlement de construction.

Commune de Wädenswil (ZH). Expertise sur un projet de bâtiment commercial dans le voisinage de la ravissante église baroque. Le projet a été abandonné.

Section de Suisse centrale. Le conseiller technique a été en contact étroit et permanent avec cette section. Il a fait une expertise concernant un projet de maison-tour à la Löwenplatz de Lucerne; il recommande une réduction de la hauteur à 40 m. maximum. Il étudie la nouvelle version du projet de transformation et de construction de la maison Balthazar à Lucerne; il élabore un contre-projet. Il prend position contre un inconcevable rassemblement de buildings locatifs projeté au bord du lac de Sihl. Il soutient l'avant-projet d'agrandissement de la maison du tourisme à Lucerne.

Section soleuroise. A Soleure aussi, un agrandissement de l'hôpital des Bourgeois est nécessaire, et ici encore on prévoit une maison-tour. Certes, l'hôpital est assez éloigné de la vieille ville, mais il se trouve dans une zone où la limitation des hauteurs serait souhaitable. C'est également l'avis du «Heimatschutz» soleurois. Le conseiller technique cherche à arbitrer le conflit entre les points de vue très fermes de l'architecte, de la commission de planification et du «Heimatschutz». La décision, à notre connaissance, n'est pas encore intervenue.

Section saint-galloise. Au cours d'une intéressante tournée d'une demi-journée, diverses questions, plus ou moins brûlantes, concernant la vieille ville, ont été discutées avec le président de section. Ce fut également l'occasion de visiter la maison de la Balance, récemment et excellentement rénovée.

«Le conseiller technique s'est occupé d'autre part d'un grand nombre d'objets à la demande de *particuliers*. Il s'agissait dans la plupart des cas de la rénovation de façades à pignons.»

7. Inventaire des sites naturels d'importance nationale à protéger

Le président de la commission permanente, M. H. Schmassmann, nous fait le rapport suivant:

«Reconduite, comme organe permanent, au terme de l'Inventaire, par la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue du patrimoine national et le Club alpin suisse, la «Commission pour l'inventaire des sites naturels d'importance nationale à protéger» (CPS) a commencé son activité en septembre 1963. Elle a d'abord examiné les propositions qui lui étaient soumises pour l'inscription à l'Inventaire de nouveaux sites et monuments

naturels. En étroite accord avec les autorités compétentes, elle a retenu jusqu'à fin 1964, à titre définitif, deux nouveaux objets: la région du lac de Tannay et du Grammont (commune valaisanne de Vouvry) et la forêt qui forme la frontière historique entre les deux pays d'Unterwald (Kernwald). En outre, les limites de quelques sites déjà portés à l'Inventaire ont été modifiées, sur la base d'échanges de vues dans les cantons avec les représentants des ligues pour la nature et le patrimoine.

«A part l'examen minutieux des propositions d'adjonction, la commission s'est principalement occupée de garder un œil vigilant sur les sites portés à l'Inventaire.

«La CPS choisit ses lieux de réunion de telle façon qu'au cours de l'année des discussions approfondies puissent avoir lieu avec les milieux de la protection de la nature et du patrimoine et les pouvoirs publics de tous les cantons. Elle peut ainsi s'informer, par des contacts directs, des souhaits d'adjonction et de l'effet pratique de l'Inventaire, et donner, le cas échéant, l'impulsion nécessaire. Sans diminuer en rien l'importance des succès obtenus dans d'autres régions par les amis de la nature et du patrimoine, il nous faut citer plus particulièrement l'exemple du contrat passé par la commune de Binn et la Ligue valaisanne pour la protection de la nature, ainsi que la section Mont-Rose du C.A.S., et ratifié par l'Etat du Valais: il place sous protection, au sens des directives de l'Inventaire, le site de la vallée de Binn; selon le vœu de la commune, la région protégée est même plus vaste que ne le proposait l'Inventaire.»

8. Inventaire des sites et lieux historiques à protéger

La commission constituée en 1963 pour l'inventaire des monuments et sites historiques d'importance nationale a fourni l'année dernière, sous la présidence de M. Hermann von Fischer, architecte et conservateur des monuments et sites du canton de Berne, sans attirer l'attention et – provisoirement – sans tenir de séance plénière, un considérable travail préparatoire: une riche documentation, écrite et illustrée, a été rassemblée sur plus de 300 sites urbains et villageois; sur ce nombre, la moitié environ doivent être sélectionnés et figurer à l'inventaire, sans d'ailleurs que des adjonctions à la liste soient exclues pour autant. Le secrétaire de la commission est M. Andreas Moser, maître de gymnase, à Cerlier.

9. Propagande pour le «Heimatschutz»

M. Willy Zeller, chef de notre service de presse pour la Suisse alémanique, nous communique les lignes suivantes:

« Les notions de « Heimatschutz » et de « Naturschutz », surtout depuis l'Écu d'or, sont en général confondues dans l'esprit du public; sans doute les campagnes de propagande, toujours plus larges, y ont-elles contribué, car depuis des années la presse, la radio, le Ciné-journal suisse, sont pour nous des alliés précieux.

« Si, l'an dernier, nous avons pu faire état de 147 articles originaux, photos légendées et brèves notices, représentant au total 10 458 250 exemplaires, dans la presse suisse alémanique, ce nombre s'est encore accru en 1964 pour atteindre 171 publications, presque exclusivement avec nos propres photographies, ce qui représente 10 999 800 exemplaires. Une grande partie de notre population est ainsi informée sans relâche, et toujours par de nouveaux exemples, des succès et des soucis, mais surtout du travail pratique de la Ligue du patrimoine et de ses sections.

« Nous ne voudrions pas omettre d'exprimer ici un chaleureux merci aux nombreux rédacteurs qui ont ouvert si aimablement les colonnes de leurs journaux à nos demandes d'insertion. — Trois émissions radiophoniques organisées par le soussigné sur le thème principal de l'Écu d'or, le Parc national (30, 45 et 55 minutes), de même qu'une série de conférences sur les problèmes de défense des sites et de la nature auprès des sections cantonales du Heimatschutz et du Club alpin suisse, de la Société d'utilité publique, des sociétés d'instituteurs, ont complété la propagande. Ce fut presque un couronnement pour le soussigné lorsqu'il fut invité par l'association « Nederland — Zwitserland » à faire une tournée de conférences en Hollande, où la réjouissante réceptivité des nombreux auditeurs restera pour lui un très beau souvenir. »

Responsable du service de presse en Suisse romande, notre collaborateur M. Claude Bodinier nous communique les lignes suivantes:

« Comme chaque année, tous les grands hebdomadaires et illustrés de Suisse romande, y compris ceux des organisations coopératives et la presse des jeunes, ont publié nos articles illustrés ou photos légendées; parfois même les deux successivement. Au total, 16 publications, concernant soit le Parc national — thème chaleureusement accueilli dans toutes les rédactions —, soit des sujets cantonaux.

« Le studio de Radio-Lausanne a diffusé d'abord un dialogue consacré à la vente en pays de Vaud; puis, le 23 septembre à l'Exposition nationale, l'émission entière du « Rendez-vous de Vidy », de 12 h. à 12 h. 45, a été mise à notre disposition pour un entretien sur le Parc national. Pour la vente genevoise, un entretien a été organisé avec M. Max d'Arcis, bon connaisseur aussi du Parc national. »

La propagande dans la presse tessinoise a été assumée comme de coutume par M. Camillo Valsangiacomo.

10. L'Écu d'or

Pour la première fois depuis six ans, la vente de l'Écu d'or marque un recul. 808 254 écus vendus l'année précédente, 802 958 en 1964. Mais un examen détaillé des résultats montre que ce recul n'a rien d'alarmant. Dans 19 cantons, les chiffres de l'année précédente ont même été dépassés.

L'enthousiaste collaboration de plus de 3000 adultes et d'environ 25 000 enfants, ainsi que le bon accueil que l'Écu d'or a trouvé dans tout le pays, ont montré une fois encore la part prise par notre population à l'effort de protection des sites. Le thème principal de la vente (développement du Parc national de Basse-Engadine) a rencontré une approbation unanime. Les liens du peuple suisse avec son parc national en ont été renforcés.

L'évolution est moins réjouissante du point de vue financier, en ce sens que l'Écu d'or doit lui aussi payer son tribut au renchérissement général. Comme pour les autres produits de qualité dans l'industrie du chocolat, le prix de revient de l'écu a augmenté: 2,5 ct. par pièce, ce qui représente dans les frais généraux de la collecte une augmentation de 20 743 fr.

Le produit net de la vente s'est élevé à 447 814 fr. 75, répartis de la façon suivante:

Part préalable de la Ligue du patrimoine (10% du produit brut)	80 295.—
Part ordinaire de la Ligue du patrimoine	120 000.—
Part ordinaire de la Ligue pour la protection de la nature . . .	120 000.—
Versement au fonds commun des tâches d'importance nationale (développement du Parc national)	100 000.—
Versement au fonds spécial des deux Ligues	27 519.75
	<hr/>
Fr.	447 814.75

11. Commission de l'Écu d'or

Comme les années précédentes, la commission de l'Écu d'or, au sein de laquelle collaboraient d'éminents représentants de l'économie suisse, a élaboré les propositions de principe concernant l'Écu d'or et le Don de l'économie et adressées aux comités centraux des deux ligues. En outre, ses réunions ont été l'occasion de franches et utiles discussions sur les grands problèmes qui ne cessent de mettre en conflit la technique et la protection des sites.

12. Comptes

Nous tenons trois comptes distincts: le compte propre de la ligue, le compte de l'Ecu d'or, et celui du Don de l'économie. Le premier est alimenté essentiellement par les cotisations des membres et ses dépenses les plus importantes sont celles de la Revue et du secrétariat général. Les deux autres comprennent tout ce qui se rapporte aux recettes et dépenses de l'Ecu d'or et du Don de l'économie.

Le *compte ordinaire* présente enfin un aspect satisfaisant, du fait que l'augmentation de 2 fr. de la cotisation de membre, votée par l'assemblée générale de 1963, a produit pour la première fois son effet.

Les recettes se sont élevées à	106 471.63	
Subside de l'Ecu d'or pour la Revue	3 000.—	109 471.63
Les dépenses se montent à		108 936.83
Le compte boucle ainsi avec un excédent de recettes de		534.80

Le *compte extraordinaire* (Ecu d'or) se présente comme suit:

Recettes:

Solde actif 1963	52 354.85
Part de la Ligue du patrimoine à la vente 1964	200 295.—
Subsides non versés	8 472.—
<i>Total Fr.</i>	<u>261 121.85</u>

Dépenses:

Parts des sections cantonales à l'Ecu d'or 1964	96 000.—
Subsides versés aux institutions propres et apparentées	37 000.—
Subsides versés pour des restaurations de monuments, etc.	30 000.—
Subsides octroyés mais non encore versés	28 000.—
<i>Total Fr.</i>	<u>191 000.—</u>

Restaient donc dans la caisse de l'Ecu d'or, au 31 décembre 1964, 70 121 fr. 85, qui depuis lors ont été utilisés en grande partie pour de nouveaux subsides.

13. Pour le proche avenir

a) Loi fédérale sur la protection des sites

Lorsque la commission d'experts, excellemment présidée par le conseiller national Urs Dietschi, de Soleure, eut déposé son avant-projet à fin 1963, le Conseil fédéral chargea le département de l'intérieur d'engager la procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques et des gran-

des associations. Les avis qui, au nombre de plus de 60, parvinrent à Berne au cours du printemps et de l'été 1964, furent en majeure partie — de 80 à 90% environ — positifs. La disposition la plus discutée, à savoir l'article 9 qui donne aux Ligues un droit de recours contre des décisions administratives, souleva comme prévu de vives critiques, mais, chose étonnante, elles ne visaient pas le principe même de ce droit, mais des détails de rédaction de l'article.

Dans sa séance, provisoirement la dernière, du 26 février 1965, la commission a procédé à une ultime mise au point du projet, qui va être bientôt soumis aux Chambres fédérales avec un message du gouvernement.

b) Musée en plein air d'anciennes demeures paysannes

Lentement mais sûrement, le plan fait son chemin. Au printemps 1964, la commission d'étude que dirige M. W. Egloff, président de la Société suisse des traditions populaires, a fait rapport au conseiller fédéral Tschudi, chef du département de l'intérieur, sur son enquête préliminaire concernant le choix de terrains appropriés. Sur cette base, M. Tschudi a demandé que le problème soit alors discuté avec les cantons entrant en considération, et que l'accord se fasse si possible sur une seule proposition, étant bien entendu que le canton du territoire désigné soutiendrait vigoureusement le projet de musée; une participation financière fédérale ne pourrait être envisagée qu'avec un appoint appréciable du canton.

Les pourparlers, auxquels notre conseiller technique M. Kopp, et notre secrétaire général M. Laur, ont pris part comme représentants de la Ligue du patrimoine, ont abouti à la conclusion que le site le plus approprié serait le Ballenberg, près Brienz; en second rang, on a retenu un site près de Sachseln (OW).

Les choses en étaient là lorsque le Conseil fédéral a pris ses arrêtés contre la « surchauffe » économique. Ils signifient naturellement, pour le musée en plein air aussi, un sensible ralentissement dans l'exécution du projet. Si rien n'est fait, le danger subsiste que de précieux spécimens ne soient démolis entre temps, ou trop abîmés pour que les dégâts soient réparables.

14. L'épidémie des panneaux-réclames

Au début de l'année, nous avons envoyé à toutes les communes de Suisse alémanique le tirage à part de l'article richement et éloquemment illustré du président Rollier sur l'intolérable invasion de petits panneaux-réclames, en les priant d'utiliser les moyens

légaux existant presque partout pour mettre ordre et propreté dans leurs circonscriptions. On ne pouvait naturellement s'attendre à ce que ces pages suffisent à déclencher un nettoyage immédiat et général; cependant, un coup de balai a été donné par-ci par-là. Il semble au reste nécessaire de souligner que de mauvaises habitudes aussi bien ancrées ne seront pas soudainement extirpées à la suite du cri d'alarme, si sonore qu'il soit, de la Ligue du patrimoine national. A défaut de coercition légale et d'une ferme intervention des autorités, cela n'ira pas loin. Rien n'empêche d'utiliser les panneaux légalement réservés à la publicité. En tout état de cause, il faut souligner une fois de plus que, si les particuliers ne renoncent pas volontairement à leur procédé, c'est aux autorités qu'il appartient d'y mettre un terme.

15. *La Ligue du patrimoine à l'Exposition nationale*

Ici, nous pouvons renvoyer le lecteur à l'article (page 68), où le responsable du secteur «Heimatschutz», l'architecte J. Zweifel, président de la section glaronnaise, raconte par le texte et par l'image comment il avait présenté notre mouvement.

Mais la Ligue du patrimoine national était également présente dans l'important secteur *Aménagement du territoire*. Là était posée, de façon impressionnante, la question de savoir si notre beau pays doit vraiment devenir de plus en plus laid, de par l'incompréhension de ses habitants. Pour cela, nous étions en mesure de produire des illustrations aussi nombreuses qu'éloquentes. Mais nous avons aussi mis en relief, en présentant la vallée argovienne de la Reuss, le cas d'une région naturelle et culturelle de grande valeur et digne de protection; et nous avons montré, par l'exemple de Werdenberg, que le «Heimatschutz» ne s'en tient pas à des restaurations extérieures de vieilles demeures, mais qu'il se préoccupe aussi de les rajeunir à l'intérieur, afin de les rendre de nouveau habitables. Le responsable de l'aménagement de cette section était M. A. Roth, professeur au Poly. Nous y avons nous-mêmes collaboré, et participé aux frais, ainsi que pour le «Heimatschutz au village», par une contribution de 10 000 fr.

Nous sommes convaincu que, dans l'ensemble, ne fût-ce que pour avoir renforcé l'attachement du peuple suisse envers sa patrie, l'Exposition a été favorable à notre cause, et que nous pouvons être reconnaissants envers ceux qui ont créé en commun cette œuvre puissante.

16. *Défense du patrimoine européen*

Nous avons pu annoncer l'an dernier la fondation à Paris d'un «Heimatschutz» euro-

péen, «Europa Nostra». Dix-neuf associations représentatives, qui appartiennent surtout à des pays occidentaux, sont aujourd'hui rassemblées en une libre communauté de travail.

La commission exécutive de cette fédération a tenu sa séance constitutive à Zurich en mars 1964. A la demande de l'association italienne («Italia Nostra»), une démarche commune a été faite auprès du gouvernement de Rome, lui demandant instamment de refuser la concession pour un téléphérique (monorail) qui devait relier les îles de la lagune de Venise, et qui eût du même coup favorisé le lotissement; nous avons obtenu satisfaction. On décida d'autre part de lancer une étude comparative des plus importantes dispositions légales sur la protection des sites dans les pays affiliés. Le «Heimatschutz» suisse a saisi cette occasion de donner un aperçu de son activité à ses hôtes étrangers. Ceux-ci furent étonnés de trouver, au cœur d'une grande ville moderne, un «vieux Zurich» aussi bien conservé, et les compliments furent nombreux à l'adresse des autorités zuricoises et du peuple qui les soutient. Une excursion d'une journée à travers la campagne zuricoise fit voir que les monuments plus modestes bénéficient eux aussi de soins attentifs. Le couronnement de la réunion fut le magnifique accueil du gouvernement au Rechberg, qui est la maison de réception de l'Etat zuricois. C'est le président du Conseil d'Etat, M. R. Meier, qui salua nos hôtes étrangers dans ce «palais» orné de fleurs et éclairé aux chandelles, et qui leur exprima en termes simples et bien pensés toute l'estime que les autorités zuricoises portent à l'activité du «Heimatschutz», et tout le plaisir qu'elles éprouvent de la naissance d'une fédération européenne.

17. *Tour d'horizon*

Nous n'avons pas l'impression que des temps plus calmes vont succéder à l'année agitée de l'Exposition nationale. Déjà, nous voyons monter à l'horizon de graves problèmes et de gros soucis. Il y a lieu de penser, en premier lieu, que le moment est venu de prendre position au sujet de la navigation sur l'Aar et le Haut-Rhin.

Dans quelques régions du pays, les esprits s'agitent en raison des projets de construction d'oléoducs, de raffineries et autres importantes installations pétrolières. Aucun d'eux ne peut laisser la Ligue du patrimoine, et ses amis de la protection de la nature, indifférents. Cela ne signifie pas qu'ils se montreront des adversaires irréductibles; mais ce qu'ils doivent en tout cas exiger, c'est que la protection des paysages, des eaux et de l'air soit prise en considération dans toute la mesure possible. Exigences dont l'importance

est aujourd'hui reconnue, par bonheur, dans tous les milieux, et qui, si l'on consent aux sacrifices nécessaires, doivent être satisfaites.

Un certain espoir – et c'est sur cette perspective que nous terminerons ce rapport – nous vient d'une innovation que nos pères, et même nous dans nos jeunes années, n'aurons pu pressentir: l'énergie atomique, les forces gigantesques qu'elle libère et qui peuvent être mises au service de l'humanité. Plus tôt qu'on ne le prévoyait, des décisions ont été prises dans notre pays en vue de la construction de réacteurs. Dans ces conditions, l'idée que le besoin croissant de notre économie en électricité nous contraint d'exploiter jusqu'au dernier de nos torrents alpestres semble étonnamment illogique. Au cours de conversations avec des personnalités dirigeantes de l'industrie électrique, nous avons appris avec satisfaction que l'on commence à se libérer de la hantise des cours d'eau inexploités; en d'autres termes, que l'on est

plus disposé aujourd'hui à prendre en considération les sites de grande importance et à renoncer, par respect pour ces valeurs, à des possibilités d'exploitation dont on croyait de bonne foi jusqu'ici que l'utilisation était indispensable.

Nous allons donc voir au cours des prochaines années ce fait étonnant, que sa plus grande découverte technique apporte à l'humanité une sorte de libération, et lui permet d'épargner une partie tout au moins de son domaine naturel, qui semblait jusqu'à présent dangereusement menacé, voire même perdu. Nous ne croyons pas exagérer en rendant grâce à cet événement.

Nous concluons ainsi ce tour d'horizon, et abordons avec courage la nouvelle année, qui marquera pour la Ligue du patrimoine national le soixantième anniversaire de sa naissance.

E. L.
(Trad. C.-P. B.)

Photographes: Expo, service de l'information, Max Bruggmann (p. 65, 66); Bernh. Moosbrugger, Zurich (p. 67); F. Maurer, Zurich (p. 69, 72, 77, 79, 80 en haut, 82 en haut, 83 en bas); Senn, Berne (p. 70 en haut à gauche); H. Steiner, Berne (p. 70 en bas à gauche); Moser, Berne (p. 70 en haut et en bas à droite); W. Bachmann, Zurich (p. 73, 74); Office nat. suisse du tourisme, Zurich (p. 75); Freytag, Zurich (p. 78, 80 en bas, 81, 82 en bas); L. Bezzola, Flamatt (p. 83 en haut, 84); P. George, Genève (p. 85, 86, 87); C. Bodinier, Neuchâtel (p. 89).